

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°75-181 du 8 Août 1975

portant nomination du Camarade BADET
Pierre, Commissaire de Police, en qua-
lité de Directeur des Ecoles de Police.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU l'ordonnance N°75-21 du 24 mars 1975, fixant la composition du Cabinet
du Président de la République et la structure des ministères, notamment
son article 15 ;
VU le décret N°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouverne-
ment et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le décret N°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services ratta-
chés à la Présidence de la République et fixant les attributions des
membres du Gouvernement ;
VU le décret N°75-78 du 1er avril 1975, déterminant les directions géné-
rales et directions des ministères ;
VU le décret N°62-217/PR/MAISDN du 12 mai 1962, portant organisation de
la Sûreté Nationale et les décrets modificatifs subséquents ;
Sur proposition du Président du Bureau Politique du Conseil National de
la Révolution ;
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Le Camarade BADET Pierre, Commissaire de Police, est nommé
Directeur des Ecoles de Police.

ARTICLE 2 - Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures
contraires et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction
de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.--

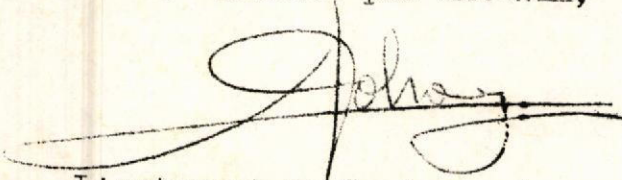
Fait à COTONOU, le 8 Août 1975

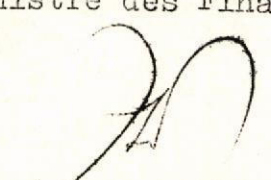
par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Intérieur et
de la Sécurité par intérim,

Le Ministre des Finances,


Lieutenant de Gendarmerie
Martin DOHOU AZONHIHO


Intendant Militaire de
3ème Classe Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CNR 4 MIS 2 DSN 6 Intéressé 1 DEP 2 DSE 1 SGG 4
SPD 2 DPE-DGAJL-INSAB 6 IAA-DCCT-IGF-ONEPI-Gde Chanc. 5 DB-DCF-DC-Solde 4
Trésor 4 DI 4 Cab.Mil. 1 JORD 1.